

Il y a aussi d'autres qualités essentielles. L'une est l'avantage réciproque. En matière de contrôle des armements, le réalisme veut qu'une négociation fructueuse offre des avantages à toutes les parties.

Les négociations doivent également porter sur des questions de fond. Nous ne devons pas perdre notre temps à négocier des questions accessoires ou superficielles. Il est peu probable qu'une multiplication des instances sur le contrôle des armements s'accompagne d'une multiplication des accords de limitation, à moins que celles-ci ne soient dotées de mandats portant clairement sur des questions de fond.

Les accords de contrôle des armements doivent être rédigés de façon que les avantages des limites imposées sur les armements ne soient pas annulés du fait du redéploiement ou de l'amélioration qualitative des armements retenus.

Cinquième critère, connexe, il ne faut pas admettre la transférabilité de la menace. Rien ne servira de conclure des accords, qui seront d'ailleurs presque certainement voués à l'échec, s'ils font disparaître la menace dans une région en l'augmentant dans une autre.

Enfin, un accord de contrôle des armements doit être vérifiable. Autrement dit, il doit non seulement contenir de rigoureuses dispositions de vérification, mais être constitué de telle sorte que son respect puisse être effectivement démontré.

Ces critères sont exigeants.

Toutefois, nous savons par expérience que la négociation d'accords, si elle n'est pas facile, n'est pas non plus impossible. Un régime efficace de désarmement et de contrôle des armements ne peut respecter ces critères que s'il passe par des étapes individuelles et bien définies de règlement de chaque aspect des questions litigieuses. Agir autrement nous est impossible en raison de la trop grande diversité et complexité des questions sur lesquelles nous cherchons à nous entendre.

Le Canada considère que la création d'un climat de confiance est essentielle au contrôle des armements et au désarmement. Pour nous, l'ouverture, la transparence et la prévisibilité sont des impératifs. L'établissement, en septembre 1986, de procédures convenues pour les inspections à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe est une réalisation qui tient lieu de

précédent et de modèle pour d'autres négociations aux niveaux bilatéral et régional.

Les principes essentiels à la réussite des mesures de confiance devraient être défendus chaque fois que l'occasion se présente. À cet égard, nous incitons les États membres des Nations Unies à se conformer à la recommandation de l'Assemblée générale relative à la présentation de rapports sur leurs dépenses militaires annuelles. Une vingtaine de pays seulement se conforment régulièrement à cette recommandation. C'est un pas modeste, mais nous ne pouvons prétendre en franchir de plus grands tant que les membres de cette assemblée ne sont pas plus nombreux à appliquer leurs propres recommandations.

L'une des conséquences positives des sommets Reagan-Gorbatchev est que la responsabilité en matière de contrôle des armements se trouve élargie. Pendant quelque temps, les pourparlers relatifs au contrôle des armements ont surtout consisté à encourager les superpuissances à agir. Maintenant qu'elles le font, la question est de savoir si les autres États sont prêts à prendre eux-mêmes des initiatives, comme nous demandions aux États-Unis et à l'Union soviétique de le faire. Il ne suffit plus de préconiser l'action des autres. Que le problème porte sur les armes chimiques, l'adhésion au traité sur la non-prolifération ou la fidélité aux recommandations de l'Assemblée générale, le nouveau climat nous confère à tous des obligations nouvelles.

Ni le contrôle des armements ni le désarmement ne pourront réussir s'il n'existe pas une volonté générale de les faire aboutir. Il s'agit d'une question essentiellement politique, et la présente Session extraordinaire est le lieu où la volonté politique peut être cultivée et démontrée. Le renforcement de la confiance, les bonnes relations et la réduction des armements sont solidaires et s'étayent mutuellement.

Il ne suffit pas que le cadre établi des institutions et des lois internationales reste en place, il faut aussi qu'il soit respecté en pratique par les États membres de l'Organisation des Nations Unies.

La force de cette institution n'est pas à la charge d'un groupe particulier de nations, mais de tous ses membres. Nous devons tous collaborer pour appuyer les Nations Unies et non pour en miner les fondements. Nous ne pouvons demander l'impossible. Nous devons fixer des

objectifs réalisables et donner à l'Organisation les moyens de les atteindre.

À cet égard, les interventions nombreuses que nous avons entendues à cette Session extraordinaire en faveur de la création d'un fonds destiné à réaffecter au développement les ressources tirées du désarmement montrent bien que l'on n'a pas su mettre à profit les enseignements du passé. L'an dernier, un document final émis à l'issue de la Conférence sur le désarmement et le développement insistait sur le caractère multidimensionnel de la sécurité. Les participants ont rejeté, d'une part, tout lien direct entre le désarmement et le développement, et, d'autre part, la création d'un fonds. Des nations telles que le Canada disposent déjà comme l'ONU de mécanismes permettant d'attribuer des fonds au développement et il existe dans de nombreux pays en développement maintes demandes concernant les ressources qui seraient disponibles grâce au désarmement.

De même que le contrôle des armements et le renforcement de la sécurité ne sont pas le monopole des grandes puissances, le désarmement ne concerne pas que les armes nucléaires. Les conséquences catastrophiques des activités militaires menées depuis la Deuxième Guerre mondiale sont dues à l'utilisation des armes classiques et, récemment, des armes chimiques. Il nous faut envisager sans détour cette question.

Il n'est pas de conflit ni d'accroissement des armements, même limité et isolé, qui soit sans conséquence ou qui puisse être ignoré, car toute situation de ce genre peut compromettre notre sécurité à tous.

Le Canada est déterminé à jouer un rôle prépondérant dans l'avancement du programme international du désarmement. Notre engagement et notre contribution en matière de contrôle des armements et de désarmement sont bien établis. Nous userons de notre influence et mettrons à la disposition de tous les compétences que nous possédons pour aider à réduire le danger de conflit et à inverser le renforcement des arsenaux.

Le but premier de cette session extraordinaire devrait donc être d'approuver la poursuite d'une approche réaliste et solidement fondée du contrôle des armements et du désarmement.

Cela exige que nous nous fixions des objectifs bien précis et réalistes et que